

Séance ordinaire du conseil municipal du 10 juin 2024 à 19 h 30



PAUL GERMAIN

pgermain@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6239



JOEY LECKMAN

District 1 : Secteurs Bon Air,
Canadiana et Domaine
Laurentien
jleckman@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6301



PIER-LUC LAURIN

District 2 : Secteurs Les
Clos-Prévostois
plaurin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6302



MICHEL MORIN

District 3 : Secteurs des
Pins, Mozart et des
Patriarches
mmorin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6303



MICHÈLE GUAY

District 4 : Secteurs historique
et PSL
mguay@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6304



SARA DUPRAS

District 5 : Secteurs
des Chansonniers, Brosseau
et Joseph
sdupras@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6305



PIERRE DAIGNEAULT

District 6 : Secteurs des
Lacs Écho, René et Renaud
pdaigneault@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6306



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

1.3 Période d'intervention du maire

1.4 Période d'intervention des conseillers

En période d'arrosage autorisé ✓



Arrosage de la végétation et lavage de véhicules
à la main ou avec dispositif à fermeture automatique

AUTORISÉS EN TOUT TEMPS



Arrosage
des pelouses
avec gicleurs
amovibles ou
tuyaux poreux

**AUTORISÉ
DE 20 H À 22 H**



Arrosage
des pelouses
avec systèmes
d'arrosage
automatique

**AUTORISÉ
DE 2 H À 4 H
(NUIT)**



Mise à niveau
de l'eau et
remplissage
des piscines
avec boyau

**AUTORISÉ
DE MINUIT
À 6 H (NUIT)**

Un jour sur deux

Adresses civiques paires, permis les dates paires.
Adresses civiques impaires, permis les dates impaires.

En période d'arrosage autorisé ✓

ARROSAGE SOUS PERMIS

Nouvelle pelouse ou traitement aux nématodes
à chaque soir, durant 15 jours consécutifs



Arrosage
avec gicleurs
amovibles

**AUTORISÉ
DE 20 H À 22 H**



Arrosage
avec systèmes
automatiques

**AUTORISÉ
DE 2 H À 4 H (NUIT)**

1.4 Période d'intervention des conseillers





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

1.5 Adoption des procès-verbaux depuis la dernière séance ordinaire

Procès-verbaux à adopter

- Séance ordinaire du 8 avril 2024.

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784

30:00

mins: secs: type:

 Breaktime for PowerPoint by Flow Simulation Ltd.

Pin controls when stopped

Gestion des affaires financières

2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 10 juin 2024

Déboursés	
Numéro des chèques et transferts	Total des déboursés
Chèques : 62616 à 62748 Transferts : 91828 à 92046	1 434 264,58 \$

Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
70225 à 70485	845 042,82 \$

Gestion des affaires financières

2.2 Dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2023

	2023	2022
	Réalisation non consolidée	Réalisation non consolidée
REVENUS	26 562 571 \$	25 673 621 \$
DÉPENSES	27 188 218 \$	25 003 994 \$
EXCÉDENT (déficit) de l'exercice	(625 647) \$	669 627 \$
Moins : Revenus d'investissement	1 548 899 \$	2 693 579 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(2 174 546) \$	(2 023 952) \$
Amortissement	4 933 108 \$	4 751 497 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement	777 410 \$	555 954 \$
Remboursement de la dette à long terme	(2 507 912) \$	(2 470 410) \$
Affectations : Activités d'investissement	(107 304) \$	(431 033) \$
Affectations : Excédent (déficit) accumulé	976 723 \$	691 222 \$
Affectations : Réserves financières et fonds réservés	(196 248) \$	128 283 \$
Autres éléments de conciliation à des fins fiscales	(165 340) \$	88 298 \$
Surplus (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	1 535 891 \$	1 289 859 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion règlementaire

3.1 Dépôt des certificats de la greffière suivant la tenue d'une procédure de registre

- Règlement 777-1 modifiant le règlement 777 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour la réalisation des travaux et de retirer le réservoir du secteur Domaine Laurentien
- Règlement 849 décrétant des travaux de réfection d'infrastructures municipales et de deux (2) ponceaux majeurs du ruisseau Marois, de construction de nouvelles infrastructures pour desservir les lots 6 577 039, 6 577 040, 6 577 041 et 6 577 042, et de bouclage d'aqueduc sur la rue Principale

Suivant la tenue d'un registre les 21 et 22 mai 2024, les règlements 777-1 et 849 sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

Gestion règlementaire

3.2 Adoption – Règlement 666-3 amendant le règlement 666 « Création d'une réserve financière relative à la gestion du développement du territoire » (Financement de la réserve)

- Objet du règlement :
 - Ajout d'une disposition dans le but de préciser que la Ville peut également affecter tout frais d'ouverture de dossier et tout frais de gestion d'un protocole d'entente pour tout projet de développement, nets de la remise des taxes applicables, à la constitution de la réserve.

- Les détails de la procédure d'enregistrement seront donnés par avis public.

Gestion règlementaire

3.3 Adoption – Règlement 841-1 modifiant le règlement Tarification 2024 (Environnement)

- Objet du règlement :
 - Ajouter un frais pour les analyses de tout système tertiaire comprenant un filtre à sable FDI de *Premier Tech environnement*; et
 - Apporter des corrections à la liste des matricules ayant ou pouvant avoir accès au lac René.

Gestion règlementaire

3.4 Adoption – Second projet de règlement 843-01 amendant le Règlement d'urbanisme durable de la Ville de Prévost afin de revoir plusieurs dispositions

- Objet du règlement :
 - Revoir plusieurs dispositions afin d'en faciliter l'application.

- Les détails sur la procédure pour demander un tenir un registre sur le présent règlement seront donnés par avis public.

Gestion règlementaire

3.5 Adoption – Règlement 850 décrétant l'achat et l'installation d'un dôme à abrasifs et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin

- **Objet du règlement :**
 - Décréter une dépense et un emprunt au montant de 279 000 \$, sur une période de 20 ans, pour l'achat et l'installation d'un dôme à abrasifs.

- Les détails de la procédure d'enregistrement seront donnés par avis public.

Gestion règlementaire

3.6 Adoption – Règlement 851 établissant un programme d'aide financière à l'achat de contenants alimentaires réutilisables et consignés

- Objet du règlement :
 - Établir un programme d'aide financière visant les propriétaires des commerces alimentaires sur le territoire de la Ville pour l'inscription au programme contenants alimentaires réutilisables et consignés auprès de l'organisme *Bopaq* et pour l'achat de ces contenants alimentaires réutilisables et consignés.

Gestion règlementaire

3.7 Adoption – Règlement SQ-900-2022-09 amendant le règlement SQ-90-2022 Stationnement et circulation (Arrêts obligatoires, limite de vitesse et autres corrections)

- Objet du règlement :
 - Le projet de règlement a pour objet d'ajouter un arrêt obligatoire sur la rue Christopher, de réduire la limite de vitesse sur une partie de la rue de la Station et d'interdire la circulation des cyclomoteurs sur les sentiers piétonniers.

Gestion règlementaire

3.8 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 839-2 modifiant le Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'inscription au programme HILO^{MC} d'Hydro-Québec (Modification du montant de la subvention)

- Objet du règlement :
 - Le projet de règlement a pour objet de réduire le montant de subvention maximal de 200 \$ à 100 \$.

Gestion règlementaire

3.9 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 852 permettant l'admissibilité des employés de la Ville aux programmes de subventions offerts aux citoyens

- Objet du règlement :
 - Le projet de règlement a pour objet d'autoriser les employés non-résidents de participer à tous les programmes d'aide financière, de subvention ou d'achat d'items à prix réduits que la Ville offre à ses citoyens.



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires juridiques

4.3 Vente de terrain – Lot 6 610 922 du cadastre du Québec – Chemin du Lac-René – Autorisation de signature





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des contrats

5.1 Services professionnels - Vérificateurs financiers (Audits) - Contrat ADM-SP-2020-49 - Renouvellement 2024

- Renouvellement pour l'année 2024 : 23 000,00 \$ plus taxes

Gestion des contrats

5.2 Remplacement des deux ponceaux du ruisseau Marois et mise à niveau des infrastructures sur la rue Principale – Appel d'offres public ING-SP-2024-02 – Octroi de contrat

	Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Construction T.R.B. inc.	4 117 726,20 \$	4 734 355,70 \$
2	A. Desormeaux Excavation (9267-7368 Québec inc.)	4 235 602,74 \$	4 869 884,25 \$
3	Bernard Sauvé Excavation inc.	4 273 007,02 \$	4 912 889,82 \$
4	Monco Construction inc.	4 315 240,42 \$	4 961 447,67 \$
5	Construction G-NESIS inc.	4 425 669,00 \$	5 088 412,93 \$
6	Les Constructions CJRB inc.	4 485 761,90 \$	5 157 504,75 \$
7	Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.)	4 492 754,00 \$	5 165 543,91 \$
8	Entreprises G.N.P. inc.	5 187 702,00 \$	5 964 560,37 \$
9	Excapro inc.	5 373 392,66 \$	6 178 058,21 \$
10	Inter Chantiers inc.	5 783 045,06 \$	6 649 056,05 \$
11	Nordmec Construction inc.	5 981 831,00 \$	6 877 610,19 \$

Gestion des contrats

5.3 Travaux de vidange et de disposition des boues de l'étang numéro 1 de la station d'épuration des eaux usées – Appel d'offres public TP-SP-2024-16 – Octroi de contrat

	Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Les Entreprises Denexco inc.	383 872,27 \$	441 357,14 \$
2	Les Consultants Mario Cossette inc.	651 405,21 \$	748 953,14 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des infrastructures

6.1 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable – Ajout de quatre feux pour piétons intersections boulevard du Curé-Labelle et chemin du Lac-Écho et boulevard du Curé-Labelle et la rue Hotte





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

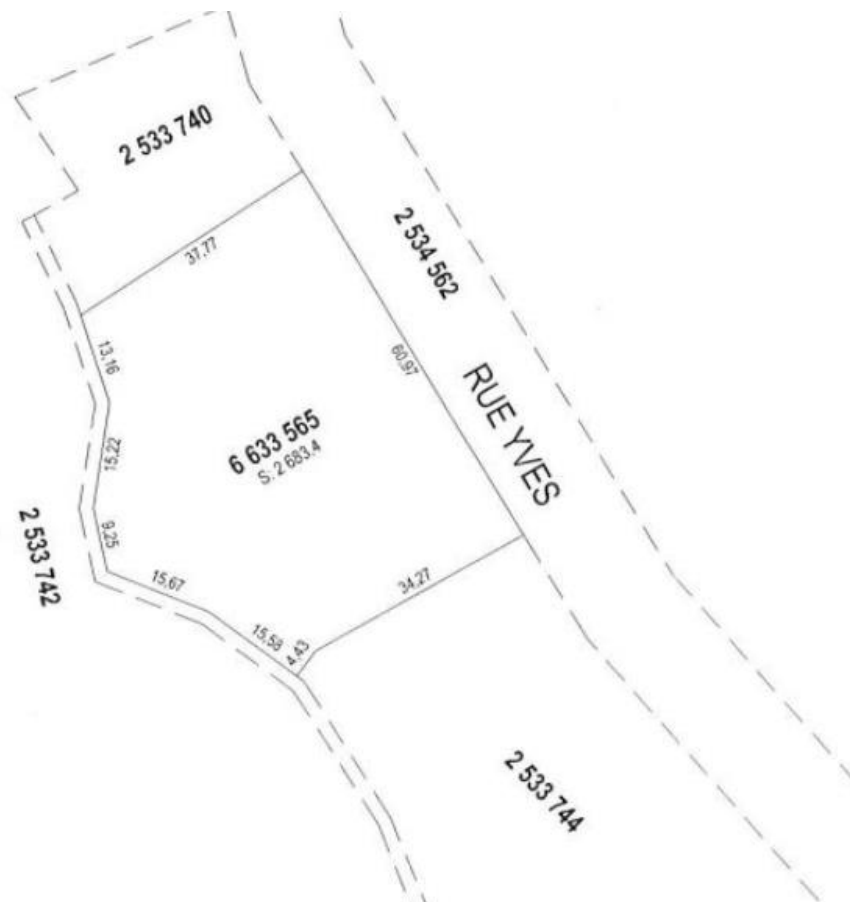
Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.2 Demande de dérogation mineure 2024-0057 visant la superficie du lot – Propriété sise au 1167, rue Yves



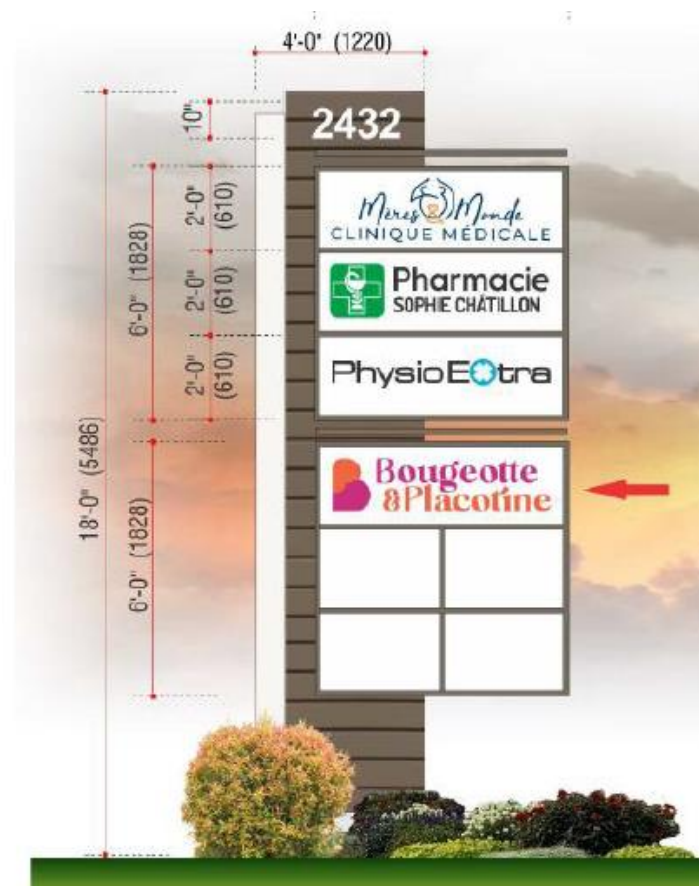
Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.3 Demande de dérogation mineure 2024-0059 visant la construction d'une remise en cour avant – Propriété sise au 1625, rue des Éperviers



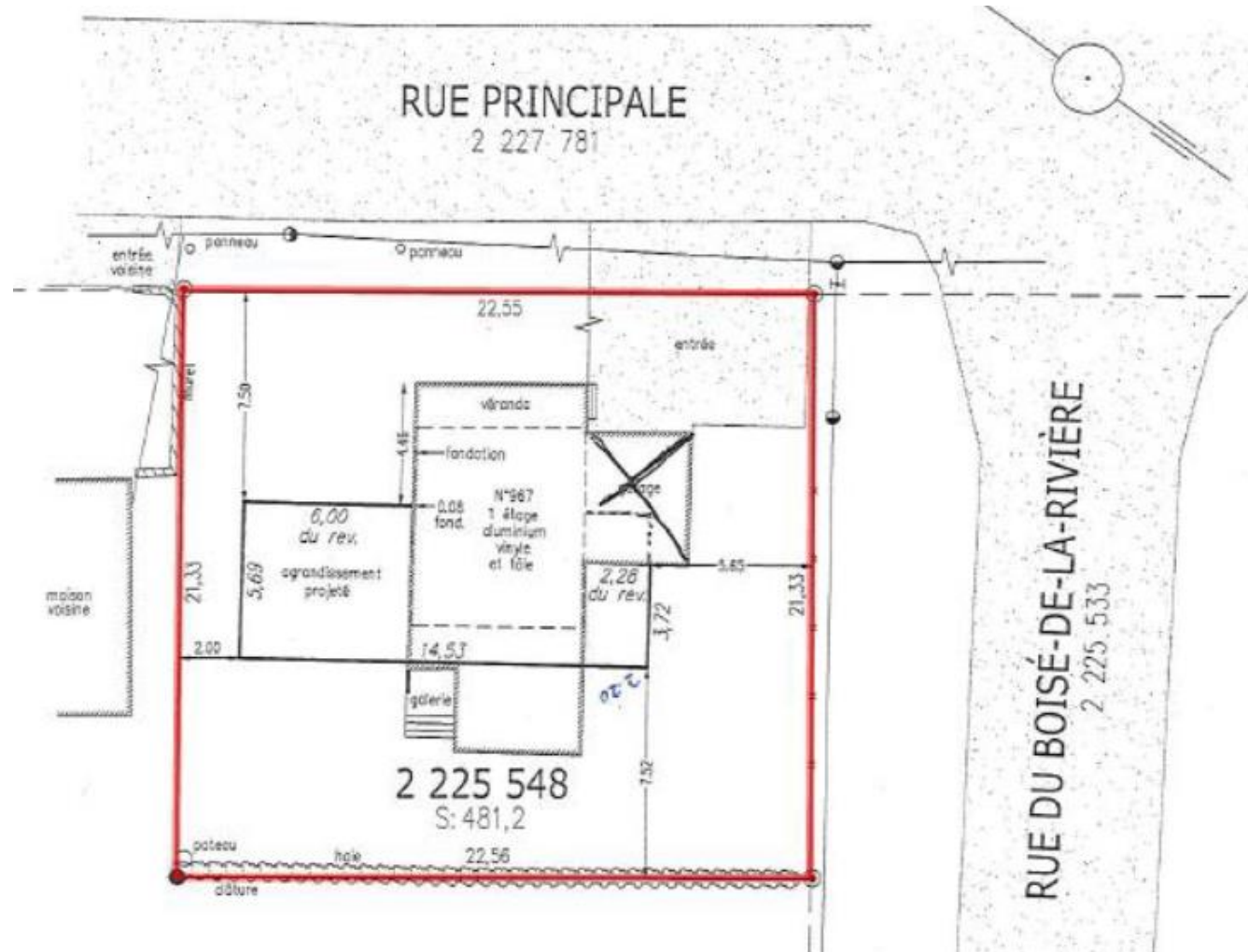
Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.4 Demande de dérogation mineure 2024-0060 visant la superficie totale des enseignes attachées au bâtiment, la localisation de l'enseigne modulaire et la superficie maximale de l'enseigne modulaire – Propriété sise au 2432, boulevard du Curé-Labelle



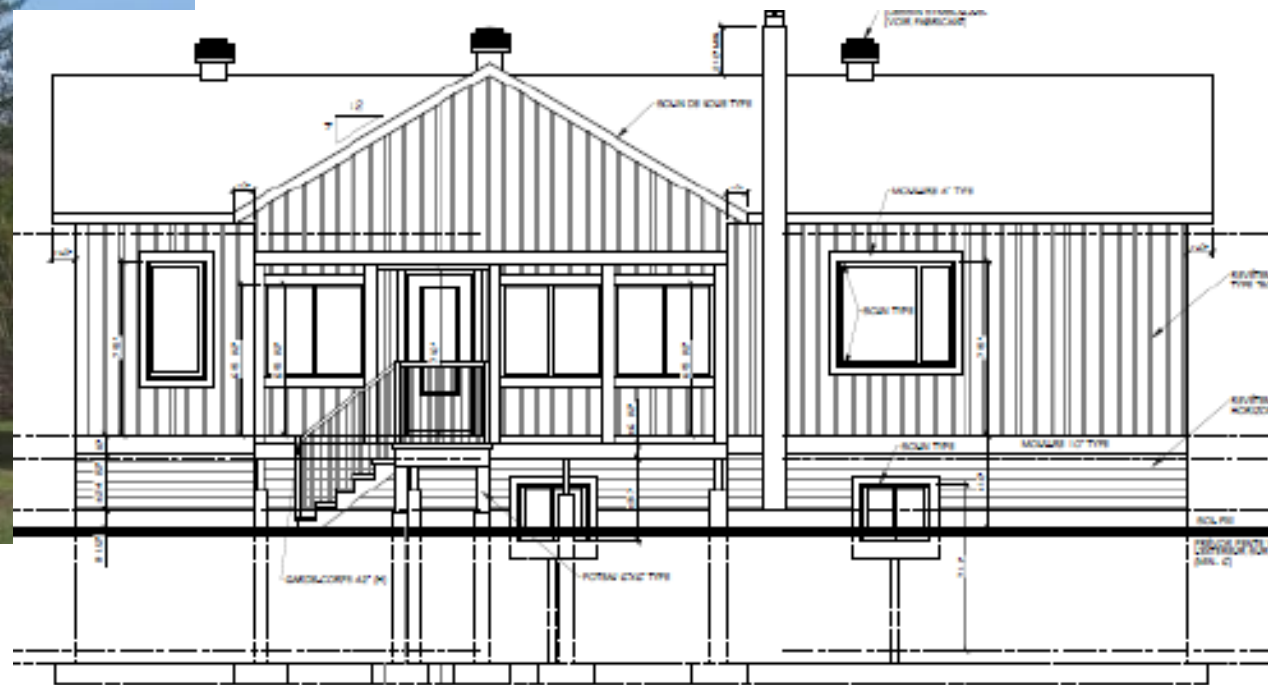
Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.5 Demande de dérogation mineure 2024-0061 visant la superficie du lot – Propriété sise au 967, rue Principale



Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.6 Demande de PIIA numéro 2024-0043 visant le Vieux-Shawbridge et le Vieux-Lesage – Propriété située au 967, rue Principale



ÉLEVATION AVANT PROJETÉE

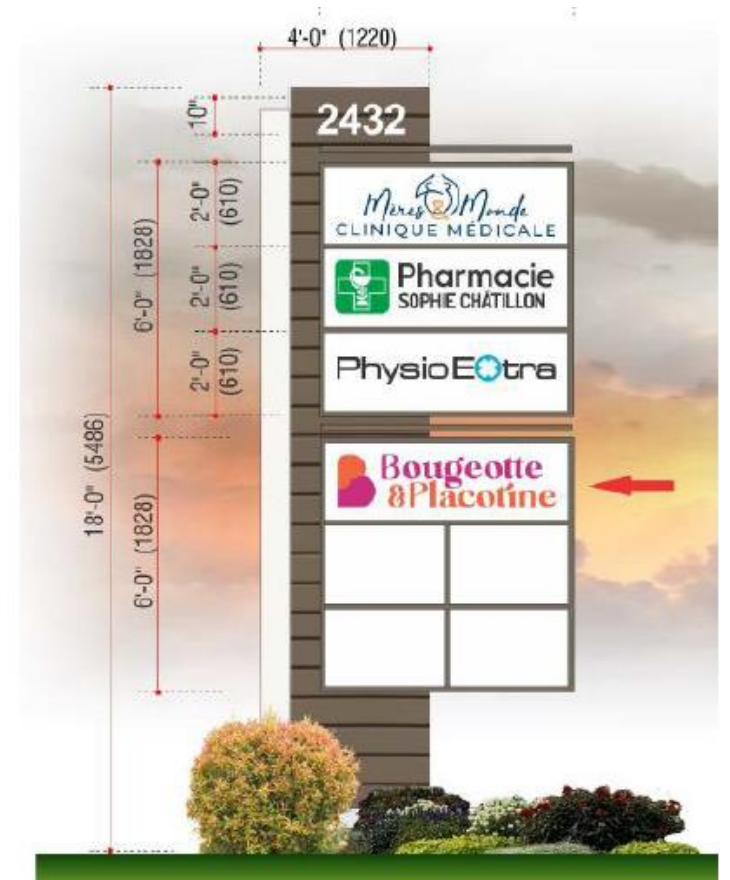
Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.7 Demande de PIIA numéro 2024-0058 visant les zones de niveau sonore élevé – Propriété située au 602, rue Therrien



Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.8 Demande de PIIA numéro 2024-0062 visant les enseignes du corridor paysager de la route 117 et dans le secteur de la zone industrielle – Propriété située au 2432, boulevard du Curé-Labelle



Gestion de l'urbanisme et mise en valeur du territoire

10.9 Demande de PIIA numéro 2024-0065 visant les enseignes du corridor paysager de la route 117 et dans le secteur de la zone industrielle – Propriété située au 2985, boulevard du Curé-Labelle



Item 1 - Jeu de lettres en façade
Visuel à titre représentatif



Vue de jour



Vue de soir



Item 2 - Jeu de lettres sur pylône
Visuel à titre représentatif



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784

30:00

mins: secs: type:

 Breaktime for PowerPoint by Flow Simulation Ltd.

Pin controls when stopped



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Prochaine séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 8 juillet 2024 à 19 h 30

Bonne fin de soirée !